

« Les sanglots longs des violons de l'automne bercent mon cœur d'une langueur monotone »

Charles Trenet dit «le fou chantant du sud»...

Vos élus CE, Anne Mestre et Rémy Girardin se sont engagés à vous informer régulièrement des décisions prises sur tous les dossiers abordés au CE ; voici les informations que vous devez connaître sur le CE du 24 Septembre 2015.

■ L'handicap ce n'est pas contagieux; l'ignorance oui... Bilan 2014 et perspectives 2015 sur la DOSE :

- Le Groupe Orange réaffirme sa volonté d'être un acteur significatif en matière d'inclusion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment grâce au renouvellement de l'accord triennal signé le 24 janvier 2014.
- Sur la DOSE, 297 personnes sont reconnues en handicap soit un taux de 6,05 % (5,81% au national, taux légal à 6%)
- de nombreuses actions sont mises en œuvre en faveur du recrutement: forums spécialisés, amélioration de l'accès aux ascenseurs, semaine de l'hangagement (du 16 au 20 Novembre), formation « Démystifions le handicap », animation autour des nouvelles technologies.



Notre analyse :

La DOSE se préoccupe essentiellement du quota de 6% qui semble être atteint par la baisse des effectifs et non pas par les recrutements. 0 recrutement réalisés en 2015 alors que 4 sont budgétés.

Le recrutement de Personnes Handicapées doit rester notre priorité

■ Heures supplémentaires : travailler plus pour gagner quoi au juste ?

Les heures supplémentaires effectuées sont majoritairement réalisées par les catégories C et D. 97% des heures sont effectuées dans les domaines d'intervention clients et réseaux (dont Plan Radial).

Rappel sur les heures supplémentaires :

- une heure supplémentaire est une heure de travail effectuée du lundi à 0 h au dimanche 24 h au-delà de la durée légale hebdomadaire (35h) ou au-delà de la durée légale annuelle (1.607 heures).
- les seuils de déclenchement :
 - pour tous les régimes de travail avec JTL : 39 heures
 - pour les régimes de travail sans JTL : 35 heures
- une « heure sup » est soit payée soit rendue
- chez Orange le « contingent » est de 90 h (payées) par an et par salarié

■ Après les MOOC les SPOC débarquent...

- Constat : 2015 est une année de transition vers une mini révolution des modes d'apprentissage grâce aux nouvelles technologies.



Les formations deviennent plus courtes et plus personnalisées les outils sont extrêmement variés : classes virtuelles, serious game, Cours Massifs en Ligne Ouverts à tous (MOOC : Massive Open Online Courses), Cours d'Entreprise en Ligne (COOC, Corporate Open Online Courses), etc...

Notre analyse :

- La technologie ne doit pas vampiriser les modes d'apprentissage « traditionnels » qui gardent leurs vertus : formation en présentiel, l'apprentissage en situation de travail (tutorat, mentorat, co-développement...), l'accompagnement par les managers
- Orange doit continuer de développer les certifications professionnelles

■ Vous savez que vous pouvez avoir des aides au logement ?

+ DE 3,5 MILLIONS
DE MAL LOGÉS EN FRANCE



- L'employeur a pour obligation de consacrer 0,45 % de la masse salariale au logement de ses salariés
- Orange a choisi de proposer toutes les prestations logement existantes: logement locatif, résidences temporaires (accueil de jeunes salariés ou de personnes en grande difficulté, financement de logements neufs ou anciens sans travaux (taux d'intérêt indexé sur le livret A, 1 % pour 2015), prêts travaux, aides Loca-Pass, maintien du Mobili-Pass , programmes de logements neufs, offre en location partagée pour les jeunes.
- Cette activité est gérée sous la seule responsabilité d'Orange, qui a choisi un collecteur unique, ASTRIA. Orange a versé **18,49 M€** en 2014 à ASTRIA
- Les disparités constatées d'un CE à un autre proviennent uniquement des demandes exprimées par les salariés.
- la réforme Action Logement en cours fait peser de très fortes incertitudes sur les services rendus dès 2015.

Si vous souhaitez des informations sur les aides au logement vous pouvez nous solliciter

- **Activités Sociales et Culturelles: N'oubliez pas de faire vos demandes (Noël adulte par exemple) car si vous ne demandez pas... c'est perdu pour vous mais gagné pour d'autres !!**

VOS ELUS CFE-CGC : Anne Mestre, 0687814212 - Rémy Girardin, 0673198205

Suivez-nous sur <http://www.cfecgc-orange.org/do-sud-est/>